

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 31 juillet 2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 16

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

2 pouvoirs : *Monsieur VIZIER Jérôme donne pouvoir à Madame DUPONT Sandra*

Madame LAVOCAT Hélène donne pouvoir à Monsieur MORIN Daniel

Date de la convocation : 23 juillet 2014

Date de l'affichage : 23 juillet 2014

L'An deux mil quatorze et le trente et un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt-trois juillet deux mil quatorze.

Étaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGAUD Patrick, FAVARETTO Alain, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, FRIZOT Bernard, CHARPENTIER Jean-Marie

Mmes ROBOTA Colette, MARECHAL Marie-Noëlle, BERGER Christine, VALLA Marie-Paule, DUPONT Sandra, PRIEUR Carole, RABOUTOT Odile, GUYOT Marie-Louise

Excusés : , Mrs BERNON Gérard, VIZIER Jérôme, Mme LAVOCAT Hélène

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

**DELIBERATION POUR INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE
AUPRES DU PIZZAIOLO**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un droit de place auprès du pizzaïolo « Youpiz », qui a demandé à s'installer, avec son véhicule, chaque samedi soir, à la halte nautique.

Il propose de fixer un tarif annuel de 150, 00 € qui entrera donc en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014 (pour 2014, ce tarif sera proratisé sur 6 mois) Ce tarif sera révisable annuellement et payable d'avance. Un titre de recette sera émis de l'ordre de 150, 00 €, adressé à Monsieur WILHELM Franck, domicilié les Cassetts, 03230 GARNAT-SUR-ENGIEVRE.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte l'instauration d'un droit de place au pizzaïolo.

DELIBERATION POUR VOTE DU REGLEMENT ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de règlement d'assainissement collectif. Il explique que la Collectivité a désigné le SIVOM comme gestionnaire du réseau. Il présente les 48 articles du règlement qui permettront de mieux faire comprendre aux usagers les différentes prescriptions, dans le cadre de l'utilisation du réseau. Le règlement permet également d'indiquer que chaque raccordement au réseau est soumis aux frais de raccordement et que chaque raccordé doit la taxe d'assainissement. Il indique qu'une réunion publique sera organisée pour présenter le règlement et qu'il sera distribué à chaque usager en fin d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le règlement d'assainissement collectif.

DELIBERATION POUR CREATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis établi par Vichy Bureau, pour la fourniture de 3 nouveaux fauteuils de bureau pour le secrétariat de mairie. Cet achat n'ayant pas été prévu au budget 2014, il propose au Conseil Municipal de créer un nouveau programme d'investissement qui s'intitulera « achat de matériels 2014 » sous le n° d'opération n°277.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la création du programme « achat de matériels » en investissement 2014.

DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MADAME LA SENATRICE DE L'ALLIER

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2014 « Travaux d'Economies d'Energies », notamment le remplacement de la chaudière de la salle Marius Laloï, pour un montant global de 12 861, 80 € HT.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire, pour un montant de 6 430, 90 €.

DELIBERATION POUR AVIS SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte en Mairie du 17 juin 2014 au 18 juillet 2014, sur la demande d'autorisation de renouvellement d'exploiter la carrière située « les Pacauds » à Beaulon, présentée par la Société Imerys Ceramics France.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, donne un avis favorable à la demande de la Société Imerys Ceramics France.

DELIBERATION POUR CREATION D'UN EMPLOI C.A.E.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 1 poste d'agent d'animation en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Le contrat sera établi respectivement pour une durée de 12 mois renouvelable, à compter du 2 septembre 2014. La rémunération brute mensuelle sera calculée par rapport au SMIC horaire en vigueur, pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures.

Le Conseil Municipal accepte avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la création de cet emploi.

QUESTIONS DIVERSES

Pour tenter de résoudre le problème concernant la rivière de l'Engièvre, qui est envahie par les mauvaises herbes, Madame GUYOT Marie-Louise propose de fermer l'empellement afin de la remettre en eau pour les faire disparaître.

Monsieur LOGNON Alain présente le projet définitif du lotissement La Garenne.

Monsieur LOGNON Alain indique que les travaux des sanitaires de l'école des Aubrelles sont pratiquement terminés.

Monsieur LOGNON Alain informe que l'entreprise BOURGOGNE, qui a été retenue pour les travaux de changement de la chaudière du groupe de bâtiments salle Marius Laloï / Mairie / ancienne cantine, interviendra en septembre. Les travaux de voiries seront réalisés par l'entreprise COLAS. Il propose également que la commission restaurant se réunisse à la rentrée. Le chantier d'insertion réalisera quelques travaux sur la Commune (peinture de la bascule et élagage des thuyas vers les salles Jean Théveniaux).

Proposition de récompenses aux stagiaires : la commune décide de mettre en place une grille d'évaluation, qui permettra d'attribuer une somme plafonnée à 100 €, sous forme de bon d'achat, en fonction de plusieurs critères avec notamment la qualité du travail réalisé.

Monsieur MORIN Daniel informe que la commission des finances s'est réunie.

Madame GUYOT Marie-Louise propose de faire venir un bouquiniste ou un brocanteur afin d'évaluer les biens qui sont stockés au grenier de l'ancienne cantine. Le Conseil Municipal accepte sa proposition et lui confie cette tâche..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.